



ORDONNANCES 1333-O.38, 1333-O.39 et 1607-O.20

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 2 avril 2019, les ordonnances 1333-O.38, 1333-O.39 et 1607-O.20.

L'ordonnance **1333-O.38** vise à ce que toute entrave nécessaire à la tenue des activités suivantes, organisées par l'école secondaire d'Anjou au cours du mois de mai 2019, soit autorisée aux dates et aux heures indiquées ci-dessous:

- 1) Le jeudi 30 mai 2019, de 13 h à 14 h 30, dans le cadre de l'activité *Minimarathon*:
Entraves dans les rues :
 - Du Mail (Chénier à Bois-de-Coulonge)
 - Curé-Clermont (de l'Église à Bois-de-Coulonge)
 - Cholet (Curé-Clermont à Honoré-Beaugrand)

- 2) Le mardi 28 mai 2019, de 13 h à 14 h 30, dans le cadre de l'activité *Triathlon*:
Entraves dans les rues :
 - De l'Aréna (Rond point et Chénier)
 - Chénier (de l'Église et Joseph-Renaud)
 - Joseph-Renaud (Chénier et du Mail)
 - Du Mail (Chénier et Cholet)
 - Cholet (Du Mail et Wilbrod-Bonin)
 - Chénier (Louise-Dumouchel et de l'Aréna)

L'ordonnance **1333-O.39** vise à :

- ajouter sur le mur antibruit, dans le prolongement de l'accès au stationnement accessoire au Centre communautaire d'Anjou, un panneau directionnel jaune vers la droite;
- remplacer les deux panneaux d'arrêt par des panneaux de plus grande dimension à l'intersection de la rue Saint-Zotique et de la place Saint-Zotique, ajouter à cette intersection une traverse piétonne dans le prolongement du trottoir bordant le côté ouest de la place Saint-Zotique et rapprocher la ligne d'arrêt à la limite de la nouvelle traverse piétonne;
- installer un panneau signalant la présence de cerfs de Virginie sur le boulevard du Golf au nord de l'intersection du boulevard des Sciences, en direction nord;
- installer un panneau signalant la présence de cerfs de Virginie sur le boulevard du Golf au nord de l'intersection de la rue du Parcours, en direction nord;
- installer un panneau signalant la présence de cerfs de Virginie sur le boulevard du Golf au sud de la voie ferrée, en direction sud;
- interdire le stationnement 7 mètres à l'ouest du début de la rampe dédiée desservant l'immeuble situé au 7200 de l'avenue M.-B.-Jodoin jusqu'au côté est de l'entrée charretière adjacente à la rampe dédiée;

- interdire sur le côté sud de l'accès au stationnement du 9100 de la rue Claveau sur une longueur de 5 mètres.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5 et 96).

L'ordonnance **1607-O.20** vise à ce que les activités suivantes, organisées par l'école secondaire d'Anjou et le collège d'Anjou au cours du mois de mai 2019, comportant les manifestations musicales, soient autorisées aux endroits publics, aux dates et aux heures indiquées ci-dessous:

- 1) Pour le collège d'Anjou - Le jeudi 23 mai 2019, de 7 h 30 à 15 h 30 au parc Lucie-Bruneau dans le cadre des olympiades annuelles
- 2) Pour l'école secondaire - Le mardi 28 mai 2019, de 13 h à 14 h 30, sur le terrain de l'école secondaire d'Anjou, dans le cadre de l'activité *Minimarathon*
- 3) Pour l'école secondaire - Le jeudi 30 mai 2019, de 13 h à 14 h 30, sur le terrain de l'école secondaire d'Anjou, dans le cadre de l'activité *Triathlon*

et ce, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 41.1).

Ces ordonnances entrent en vigueur en date d'aujourd'hui et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 3 avril 2019.

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement